

AFFAIRE N°42/2 - Autorisation d'agir en justice : Affaire FLORI Michel contre Commune de Saint-Denis.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Pour les besoins de l'aménagement du chemin Apavou à Sainte-Clotilde (élargissement et bitumage), il a été nécessaire d'amputer le terrain de Monsieur FLORI Michel d'une superficie de 393 m² ; ce terrain, cadastré section B.T. N°156, est situé à l'intérieur du premier virage du chemin, près de l'embranchement du CD49.

Il est d'usage que la perte d'une partie de leur terrain par les riverains soit normalement compensée par les avantages que ces personnes sont censées retirer de l'élargissement de la voie qui les borne.

Monsieur FLORI considère pour sa part que la superficie dont a été amputé son terrain est suffisamment importante pour justifier une indemnisation de la part de la Commune.

Pour cette raison, Monsieur FLORI nous a fait parvenir un mémoire préalable exprimant son intention d'assigner la Commune de Saint-Denis devant les tribunaux judiciaires ; il prétend être indemnisé de la dépossession de son terrain, de la destruction de sa clôture, de la réfection de son mur de soutènement.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir m'autoriser à défendre en justice devant la juridiction judiciaire compétente, en vertu de l'article L.122-19 du Code des Communes.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

ABSTENTION : 1

la St Denis le 6.11.79

Pour le Préfet, le Secrétaire Général Signé : Patricia HAGNIER

P.C.C.C. Pour le Préfet, le Chef du bureau Délégué Signé : Jacques LACOSTE

LE MAIRE présente au Conseil Municipal les nouveaux volontaires à l'Aide Technique :

- M. Bernard MATHIEU - Ingénieur aux Bâtiments Neufs.
- M. Jean-Pierre NATIVEL - Ingénieur au V.R.D.
- M. TARDIVEL Philippe - Informaticien (Service Informatique)
- M. Jean-Pierre ATECTAM - Expert-comptable aux Approvisionnements.
- M. Ismaël LOCATE - Juriste détaché à la préparation des Floralies.

M. BOURHIS - Monsieur le Maire, la Commune de Saint-Denis vient encore de faire un effort en créant deux classes maternelles supplémentaires à Saint-François. Je ne comprends pas le refus de la construction de la Maison de la Culture de Saint-Denis. Cette décision a jeté la consternation dans les milieux populaires et les jeunes ont été bien déçus.

Notre devoir, Monsieur le Maire, mes chers collègues, ne serait-il pas de reprendre à notre compte, la construction de cette maison de la culture, qui a été refusée aux dionysiens et aux habitants de notre île ? Sous réserve, bien entendu, que Monsieur le Ministre de la Culture nous accorde une subvention. Je suis persuadé, Monsieur le Maire, que cette idée vous a déjà hanté l'esprit.

LE MAIRE - Mon Cher Collègue, cette idée m'était déjà venue à l'esprit, mais cela demande réflexion.

x